

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

■ Séance du 20 Juin 2019

11368

■

Demande de subvention d'investissement relative à l'opération " CT1-Acquisition de véhicules et d'engins électriques pour la propreté "

Madame la Présidente de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, sur proposition du Commissaire Rapporteur, soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses actions au sein de ses territoires. Certains des investissements, qui traduisent les politiques publiques métropolitaines, peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

L'objectif de ce projet est l'achat de véhicules électriques de collecte d'encombrants et de corbeilles, d'engins électriques comme des aspirateurs de trottoirs, et d'un robot nettoyeur pour le plan d'eau du Vieux-Port, silencieux, sans émission, efficaces, et adaptés au cœur de ville. Ils permettront de réduire les nuisances visuelles et les pollutions.

L'opération 201509400 «Acquisition de matériels et engins pour la propreté de la Communauté Urbaine Marseille 2015-2019» a été validée lors du Conseil Communautaire du 19 février 2015 par délibération n° PEDD 010-694/15/CC.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 422 360,67 € HT soit 506 832,80 € TTC.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Conseil Départemental 13 « Plan Partenarial Métropolitain »	58,62 %	247 600,00 euros
Etat « Aides à des véhicules peu polluants»	11,37 %	48 000,00 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	30,01 %	126 760,67 euros
TOTAL HT		422 360,67 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix Marseille Provence ;
- La délibération FAG 152-4969/18/CM du 13 décembre 2018 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du conseil communautaire n° PEDD 010-694/15/CC du 19 février 2015 créant l'Autorisation de Programme relative à l'opération 201509400.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur, Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante :
- Demande de subvention d'investissement relative à l'opération " CT1-Acquisition de véhicules et d'engins électriques pour la propreté "

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1:

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, la Région Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 2:

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget Etat Spécial du Territoire 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Opération : 201509400.

La recette correspondante est inscrite en section d'investissement sur le Budget Etat Spécial du Territoire 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Nature 1323 pour le Conseil Départemental et Nature 1321 pour l'Etat – Fonction 813 – Sous politique G120 –Code opération n° 201509400.

Pour enrôlement,
Le Vice-président Délégué

Didier KHELFA

Pour enrôlement,
La Présidente de la Métropole
d'Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU
CONSEIL DE LA METROPOLE**

Demande de subvention d'investissement relative à l'opération " CT1-Acquisition de véhicules et d'engins électriques pour la propreté "

L'objectif de ces investissements est l'achat de véhicules électriques de collecte d'encombrants et de corbeilles, d'engins électriques comme des aspirateurs, et un robot nettoyeur pour le plan d'eau du Vieux-Port, silencieux, sans émission, efficaces, et adaptés au cœur de ville. Ils permettront de réduire les nuisances visuelles et les pollutions.